

Primaire

Les inscriptions sont ouvertes du 17 mai au 15 juin 2021

Aucun dossier ne sera traité après le 15 juin 2021

TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET RENVOYÉ

1^{ère} demande Renouvellement d'inscription

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe Masculin Féminin

Adresse :

Commune : Code Postal :

SCOLARITÉ

Classe :

Nom de l'établissement scolaire :

Commune :

TRANSPORT SCOLAIRE SOUHAITE :

Distance domicile/école sur la base d'un aller : km

Commune de montée : Point de montée :

Commune de descente :

REPRESENTANT LÉGAL *A remplir obligatoirement*

Père Mère Tuteur Nom :

Date de naissance : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Portable : Cocher pour recevoir les alertes SMS

E-mail :@

Garde alternée Famille d'accueil

Compléter les informations relatives à l'autre parent ou à la famille d'accueil

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Portable :

E-mail :@

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé et du règlement de discipline des transports scolaires téléchargeable sur le site de l'agglomération www.agglo-tlp.fr.

Fait à : Date :

Signature du représentant légal :

Notice explicative pour compléter votre demande d'inscription

Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- Le présent imprimé dûment complété
- Une photo d'identité de l'élève (avec nom et prénom au dos)
- **Chèque de 30 € libellé à l'ordre de « Régie des Transports scolaires CATLP » en indiquant bien au dos du chèque : nom, prénom et adresse de l'élève, pour le paiement des frais de dossier**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera renvoyé.

➔ Les inscriptions se font par courrier

Dossier à retourner à :

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)
Pôle transports scolaires
Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle
Téléport 1 - Juillan
CS -51331 65 013 TARBES Cedex 9

La carte de transport scolaire vous sera adressée par courrier, après validation de votre dossier par le pôle transports scolaires de la CATLP. Si votre demande n'est pas validée votre chèque vous sera renvoyé.

Critères pour être ayant-droit au transport scolaire subventionné :

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- L'élève doit habiter dans une commune de la CATLP
- Respecter la sectorisation des transports
- Respecter une distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire (zone rurale : 2km- zone urbaine : 4km)

Les élèves ayant-droit au transport scolaire auront droit à un aller et un retour par jour pendant l'année scolaire.

Frais de dossier et participation dues à l'inscription :

Catégorie d'usager	Montant de la participation	Frais de dossier
Elève subventionné ayant droit au transport scolaire	0 €	30 €

Pour les élèves non subventionnés car ne respectant pas les critères susmentionnés, une inscription sera possible seulement en fonction des places disponibles sur un circuit existant et après paiement d'une participation financière complémentaire de **120 €** après validation du dossier par le pôle transports scolaires de la CATLP.

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Adresser un E-mail à : transport.scolaire@agglo-ttp.fr**
- **Pôle transports scolaires de la CATLP - Tél : 05 62 53 38 04**